

ASSEMBLÉE NATIONALE

P.J.L D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 154

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.